

LIBERTÉ HUMAINE ET LOIS SOCIALES

Il est certain que les hommes sont parvenus assez tard à l'idée que les phénomènes de la nature sont régis par des lois invariables. L'observation du mouvement des astres leur fait faire le premier pas dans cette voie. En effet, les corps célestes, suivant toujours le même chemin arrivent, à des intervalles réguliers, toujours au même point, et la constatation de ce fait a suggéré à l'homme l'idée de loi naturelle invariable. Contrairement aux phénomènes qui se produisent sur la terre, les changements que l'on observe dans le ciel prennent une forme qui ressemble le plus à l'invariabilité; ici la loi prend une forme palpable, ou plutôt, visible. La raison de ce fait est que, le mouvement des astres dépend d'un seul facteur, de l'attraction, que les corps célestes forment des systèmes clos. La simplicité que le savant veut obtenir dans son laboratoire se trouve réalisée ici spontanément par la nature. C'est pourquoi, malgré l'impossibilité de faire en astronomie des expériences proprement dites en modifiant les phénomènes, malgré la nécessité de se contenter ici de simples observations, parmi les lois de la nature les lois astronomiques sont les mieux connues. Voulant expliquer l'importance des mouvements des astres pour suggérer aux hommes l'idée de loi naturelle et les progrès suscités par cette idée, un grand mathématicien qui était en même temps un philosophe, a dit que notre civilisation ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, si les hommes avaient vécu sous un ciel constamment couvert de nuages.

Pendant de longs siècles, l'homme a travaillé à étendre l'idée de loi naturelle au domaine d'autres faits et là aussi, malgré des difficultés croissantes, il a obtenu de grands succès; nos sciences et nos techniques en sont les témoins les plus éloquents. Ainsi on devait naturellement aboutir à cette idée que les faits sociaux, comme les autres faits de la nature, s'accomplissent suivant certaines lois. Cela équivalait à la constitution de la sociologie comme science positive. On disait qu'il existe une nature sociale comme il y a une nature

physique, et comme celle-ci a ses lois, celle-là aussi devrait avoir des lois qui lui seraient particulières. Seulement, les faits de la nature sociale étant plus compliqués, il serait plus difficile de découvrir les lois qui la régissent. Mais il ne faudrait pas oublier qu'il ne s'agirait ici que de difficulté et non d'impossibilité et si on s'y prenait comme il faut, il n'y aurait pas de difficulté que l'homme ne puisse vaincre. Cette vue dévoilait en même temps à l'humanité des perspectives pleines d'espoir; en poussant jusqu'à ses dernières conséquences l'analogie qui existe entre les deux natures, entre la nature physique et la nature sociale, on disait que la connaissance des lois de la seconde nature assurera à l'homme la même maîtrise que celle des lois de la nature physique lui avait assurée dans le monde de la matière. Désormais les problèmes sociaux deviendront, comme un problème de physique ou de chimie, des questions de la science positive susceptibles de discussions et de solutions objectives.

Devant une telle conception on peut se demander ce que devient la liberté humaine qui, selon certains, n'est pas une hypothèse comme le déterminisme, mais un fait et le plus indiscutable des faits. Car la société, tout en pouvant être considérée comme un être à part est, en fin de compte, composée d'individus et les phénomènes sociaux ne sont autre chose que la résultante de ce qu'ils font.

Remarquons d'abord ceci: même la possibilité pour les hommes de connaître les lois naturelles et de conformer leurs actions à cette connaissance, ne peut être comprise sans admettre auparavant la liberté humaine. Cette assertion qui, à première vue, paraît paradoxale, est, croyons-nous, la vérité même. Supposons, en effet, pour un moment, toute la conduite humaine se déroulant comme les mouvements célestes, suivant des lois invariables; comme tout dans cette conduite est prédéterminé et prévisible, dans une telle hypothèse l'homme ne serait qu'un automate; or dans un automate, la connaissance qui est une forme de la conscience n'a aucune raison d'être. L'observation des actions humaines montre que les états où la conscience est la plus aiguë, sont des états d'indécision, d'hésitation, en un mot, des états où la possibilité de choix existe: en dehors de ces cas où l'homme ressemble à un automate, comme celui des actes instinctifs ou accomplis par habitude, la conscience s'obscurcit progressivement pour disparaître entièrement. Comme on a dit avec raison, *la sensation est un commencement de liberté ou*

elle n a pas de raison d'être; d'où l'on voit que, en principe, conscience veut dire liberté.

Cependant il faudrait, jusqu'à un certain degré, donner raison à ceux qui assimilent les sociétés humaines à un organisme. Comme un organisme, la société tend à se conserver et à se maintenir; de même que dans un organisme les cellules sont au service du tout, de même les individus sont au service de la société; comme dans les organismes évolués les cellules se différencient pour constituer les différents tissus, organes et appareils, dans les sociétés évoluées les individus se différencient pour constituer les diverses professions et groupements. Il est inutile de pousser plus loin ces analogies. Mais autre chose est un organisme constitué de cellules qui obéissent aux lois naturelles, autre chose une société composée d'individus libres. La vie qui a produit l'homme, a voulu qu'il vive en société. Or pour que la vie en commun soit possible, il fallait qu'on obtînt d'une autre manière un ordre qui ressemblât à celui que l'on observe dans un organisme ou dans des sociétés d'abeilles, de fourmis comparables à tout point à un organisme. Les mœurs, les lois, l'éducation, en un mot ce qu'on appelle les institutions sociales, ont pour fonction d'assurer cet ordre. Ceux-ci n'agissent pas sur l'individu seulement du dehors, mais s'intériorisent dans sa conscience pour constituer l'essentiel de son moi. L'habitude étant dans le domaine de l'esprit ce qui imite le mieux une loi naturelle la socialisation de l'individu se fait par l'acquisition des habitudes sociales; la société est en nous plus qu'en dehors de nous. Nous devons admettre que la plus grande partie du moi individuel est constituée par le moi social et que dans la plupart des individus le moi n'est que le reflet du moi social. Mais nous ne devons pas oublier qu'à côté de cela il y a des choses qui sont le produit de la libre création de l'individu et qu'avec le temps la société s'approprie en leur donnant un caractère social. Autrement il faudrait que la société humaine, tout comme les sociétés d'abeilles ou de fourmis, se tournât sur un cercle, que chaque génération ne fit que répéter la vie des générations précédentes. Or l'histoire montre que les sociétés humaines, au moins dans la plupart des cas, sont ouvertes aux changements et aux nouveautés.

Il est possible d'accoupler le nom d'une personne à chaque grande nouveauté qui se rencontre dans le domaine de la science,

de la philosophie, de la technique, de l'art, de la morale et de la religion; chaque trouvaille est l'œuvre d'un individu. Aujourd'hui nous utilisons dans l'industrie la machine à vapeur, nous éclairons nos chambres par la lumière électrique; mais pour que cela devienne possible, il a fallu qu'un homme de génie captât la force qui se trouvait dans l'eau en ébullition, qu'un autre homme de génie découvrit l'ampoule électrique. Dira-t-on que ces découvertes n'étaient possibles que dans des conditions sociales déterminées, que les grands hommes sont l'œuvre des sociétés dans lesquelles ils ont vécu. Sans doute, pour qu'une invention ou l'existence d'un grand homme deviennent possibles, certaines conditions sociales sont indispensables; ni le calcul des infiniments petits ne serait trouvé ni la neuvième Symphonie ne serait composée dans le désert. Mais admettre cela ne signifie pas que chaque grand homme et que chaque invention soient la conséquence *nécessaire* des conditions sociales; autrement on arrive à nier la conscience et la liberté humaine qui sont parmi les faits les plus évidents. *Toute invention est l'œuvre de son inventeur autant et plus que celle de la société, tout grand homme est sa propre œuvre autant et plus que celle de la société.*

Il conviendrait à ce propos de signaler une autre analogie existant entre l'évolution biologique et l'évolution sociale. De même que l'évolution de la vie crée des organismes capables de plus en plus de conscience, d'initiative et de choix, de même l'évolution sociale rend de plus en plus possible l'existence d'individus ayant une personnalité propre; or la personnalité est un autre nom de la liberté. C'est grâce à elle que les sociétés ont pu briser le cercle clos qui les condamnait à piétiner sur place. Considérez les différentes époques de l'histoire et vous verrez que là où un élan, un progrès a été fait, les individus jouissaient de la liberté. La liberté humaine est un des plus importants ressorts du progrès social et les sociétés les plus mûres, sont celles qui arrivent à harmoniser cette liberté avec les exigences de l'ordre social. Pour qu'il soit possible de prendre les mesures nécessitées par les lois sociales, il faut d'abord que l'individu ait la liberté de pensée pour chercher ces lois, il faut ensuite qu'il soit libre de prendre ces mesures. Dire que les grands hommes n'eurent aucune influence sur le cours de l'histoire, que si un Napoléon, un Bismark, un Atatürk n'avaient existé, rien n'y serait changé,

c'est avancer une hypothèse sans fondement autant qu'indémontable.

Si ces considérations sont exactes, il faudrait écarter ou tout au moins assouplir la conception déterministe de l'histoire et des sociétés humaines. Sans aller jusqu'à dire qu'en histoire il n'y a pas de lois, il faudrait admettre que les lois qui régissent la société humaine sont d'une nature différente, que ce n'est pas la nécessité telle qu'on l'observe dans la nature qui prédomine ici. Dans la mesure où les sociétés humaines présentent une analogie avec les sociétés animales, on peut parler des lois qui régissent les phénomènes qui s'y produisent. La formule: "pas d'individu, il n'y a que la société" n'est vraie que pour ces dernières sociétés, comme la formule: "pas de société, il n'y que l'individu" ne serait vraie que pour des sociétés - si de telles sociétés, sont concevables - composées uniquement de personnalités entièrement originales. Dans les sociétés humaines et l'individu et la société existent, et si l'avenir de l'humanité dépend d'une part de la connaissance des faits sociaux, elle dépend de l'autre de la bonne volonté des hommes.

H. Vehbi ERALP